Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260305-D2026_10-DE

Commune de Mérillac
Séance du 5 mars 2026
Délibération n°2026-10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 mars 2026

Le 5 mars 2026, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Mérillac, dûment convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Anita MEUNIER.

Membres présents (8): Anita MEUNIER, Sylvie HUET, Franck LEBAS, Claudine HARIVEL, Annie PERQUIS, Sabine SOQUET, Hervé MORIN, Maryvonne EON LINCOLN.
Membres absents (3): Claude DELAHAYE, Isabelle GUYOMARD, Dimitri LERAY*(pouvoir à Anita MEUNIER)*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-10. Adoption du compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025.

Vu *le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,*
Considérant *que Anita MEUNIER est désignée présidente de séance,*
Considérant *que Claude DELAHAYE, Maire, a quitté la salle avant le vote,*
Après *présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2025 du budget principal,*
Considérant *que l'ensemble des opérations paraissent régulières,*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal. Il peut se résumer comme suit.

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses	218 731.77
Recettes	285 351.51
Résultat brut	**66 619.74**
Résultat N-1 reporté (002)	341 019.07
RESULTAT NET	**407 638.81**

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses	357 103.76
Recettes	399 625.15
Résultat brut	**42 521.39**
Résultat N-1 reporté (001)	-18 092.77
RESULTAT NET	**24 428.62**

Claude DELAHAYE, Maire, reprend la présidence de la séance à l'issue du vote de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le
La Première Adjointe,
Anita MEUNIER.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.